



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 mai 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 mai 2001

**Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition MURAINÉ -  
Secteur 4 : Les Brizeaux**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.  
Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme  
Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,  
Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme  
Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle  
LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2011572001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition MURAINÉ -  
Secteur 4 : Les Brizeaux**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire, Madame MURAINÉ a donné son accord pour la vente d'une emprise de terrain sur sa propriété en nature de terre agricole, dans le secteur des Brizeaux.

Cette emprise, d'une superficie d'environ 180 m<sup>2</sup>, s'effectue sur la parcelle cadastrée section ZD n° 13 d'une superficie totale de 17520 m<sup>2</sup>. La surface exacte de cette emprise sera déterminée par géomètre-expert.

Cette acquisition est destinée à la plantation d'arbres d'alignement pour le Chemin Communal du III Millénaire.

Le prix de la cession est de 270,00 F (soit 1,50 F/m<sup>2</sup>), correspondant à l'estimation du Domaine pour le Chemin Communal du III Millénaire.

L'indemnité d'éviction due par la Ville au locataire du terrain, Monsieur RICHARD Francis s'élève à 410,00 F (conforme à l'avis du Domaine).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître MURRIS. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du Budget

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES  
AVIS DU DOMAINE  
( Valeur Vénale )**

**Communiqué 01/ 0160 /22**

**1. Service Consultant :**

Ville de Niort, Direction Urbanisme / Affaires immobilières, Hôtel de Ville  
place Martin-Bastard BP 516 79022 NIORT cedex  
Ref: HD/MLB-

**2. Date de la consultation :**

14 février 2001.

**3. Objet :**

Acquisitions d'immeubles pour le cheminement du 3<sup>ème</sup> millénaire.

**4. Propriétaire présumé :**

Mme MURAINÉ née GIRARD Anne-Marie.

Origine:

Attestation du 19/07/1988, Me Murriss publié le 22/07/1988 volume 10056 n°28.

**5. Description sommaire :**

Commune de NIORT.

Terrains nécessaires aux travaux de construction du cheminement du 3<sup>ème</sup> millénaire portant sur une parcelle cadastrée section ZD n°13 de 17 520m<sup>2</sup> en nature de terre, bien desservie, pour une emprise d'environ 180 m<sup>2</sup> nécessaire à un aménagement paysager.

**6. Urbanisme :**

Terrain inscrit en zone NC du POS de la commune.

**7. Détermination de la valeur vénale :**

Elle doit s'établir selon les bases exprimées dans l'avis sommaire et global du service en date du 3 juin 1999, (communiqué n°99/443), les transferts de propriété, nécessaires aux travaux de construction du cheminement en bord de Sèvres dénommées "coulée verte", et les mutations réalisées sur le territoire de la commune.

Dans le cadre de l'harmonisation des valeurs unitaires, cette emprise en nature de terre peut être estimée sur la base de 15 000 F/ha.

Terrain 180 m<sup>2</sup> x 1,5 F/m<sup>2</sup> = 270 F (41,16 euros)

**8. Indemnités accessoires :**

Eventuellement les arbres figurant sur l'emprise formant une acquisition au motif paysager et l'indemnité revenant à l'exploitant agricole évincé, conforme au protocole régional en son article 7 :

Plantations ; Mémoire  
Indemnité d'exploitation ; 180 m<sup>2</sup> x 22 730 F/ha = 410 F (62,50 euros)

**Observation:** L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était réalisée dans le délai de deux ans.

A Niort le 14 mars 2001,  
Le Contrôleur,

Gilles DELAMARE.

Estimation approuvée.  
A Niort, le 16 MARS 2001



Philippe TAUDIN  
Responsable de Centre